



Huissiers
de Justice Associés

Vincent DEISS

Vincent FRISCH

Franck MOHR

Nicole PFEIFFER

Majid KAKHI

Guillaume DUFFNER

Commissaires de Justice
Associés

Dossier suivi à l'office de :

SCHILTIGHEIM

153 Route du Général de Gaulle

B.P. 16

67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03 88 83 13 23

✉ auxial-alsace@huissier-justice.fr

IBAN : FR64 4003 1000 0100 0017 3564 F58
Code BIC : CDCGFRPPXXX

Païement sécurisé CB sur :

www.auxial.fr



ACTE DE



COMMISSAIRES DE JUSTICE

EXPEDITION

Réf à rappeler :

AF260130

COUT DE L'ACTE

Décret 2020-179 du 28.02.2020 - Arrêté du
28.02.2020 fixant les tarifs réglementés
des Commissaires de Justice

Emolument Art. R444-3 C. Com	100.00
Total HT	100.00
TVA à 20%	20.00
Total TTC en Euros	120.00



* 1 5 4 1 9 8 7 5 *

SOMMATION INTERPELLATIVE

Délivrée le

DEUX MILLE VINGT SIX,

CINQ MARS à 14 h 45

J'ai, Commissaire de Justice soussigné, Associé de la SARL AUXIAL, société multi-offices titulaire de 4 Offices à SCHILTIGHEIM (67300) au 153 route du Général de Gaulle, à HOCHFELDEN (67270) au 40 rue du 23 Novembre, à SAVERNE (67700) au 4 rue des Dragons,

A : Monsieur Christian BENDELE, Club House des étangs - Rue d'Ernolsheim, 67120 DACHSTEIN, selon modalités ci-après

A la demande de :

COMMUNE DE DACHSTEIN, 21 Rue Principale, 67120 DACHSTEIN, représentée par son Maire en exercice domicilié en cette qualité audit siège

Pour qui domicile est élu en l'Etude du Commissaire de Justice soussigné.

LA PARTIE REQUERANTE M'EXPOSE ET DECLARE L'HISTORIQUE SUIVANT :

- 1976 : conclusion d'un bail de location au bénéfice de l'APP Ergersheim-Dachstein pour une durée de 18 ans donc échéance au 31/12/1993 ;
- 2002 : création d'une nouvelle association dénommée "Association pêche et loisirs" (APL) ;
- Entre 1993 et 2007 : absence de tout contrat de location ;
- 2007 : délibération du conseil municipal de Dachstein concernant une mise à disposition de l'étang de Dachstein à l'Association pêche et loisirs (APL) permettant la conclusion du contrat de location à venir
- 23 janvier 2008 : adoption du contrat de location à titre gracieux pour 18 ans ayant pour terme le 22/01/2026.
- 2008 : courrier de l'ancien Maire de Dachstein, Monsieur Mockers demandant à l'Association pêche et loisirs de cesser les événements hors pêche conformément à leur statut.
- 2010 : mise en demeure adressée à l'APL par l'ancien Maire de Dachstein, Monsieur Mockers pour faire cesser les événements ne rentrant dans les statuts de ladite association
- que les statuts de l'association ont pour objet : « la pêche et toutes formes de loisirs » aux étangs de Dachstein
- que vous semblez sous-louer les lieux pour différents événements d'ordre privé n'entrant pas dans les activités autorisées par les statuts de l'association

En conséquence et à mêmes requête, demeure et élection de domicile que dessus, il vous est fait **SOMMATION** d'avoir à me déclarer immédiatement et sur le champ :

- Avez-vous souscrit un contrat ou obtenu une autorisation formelle d'occupation ;
Je vous rappelle à toutes fins que vous vous trouvez sur une propriété communale
- Vous précisant qu'aucune autorisation n'a été délivrée en mairie pour la tenue de réunions publiques
Vous rappelant que l'usage des lieux est strictement limité à la pêche et aux événements qui s'y rattachent
- une somme d'argent a été versée ou demandée par l'association de pêche au titre d'un droit de location.